

UN DOCUMENT D'URBANISME QUI DÉFINIT UN PROJET DE TERRITOIRE POUR L'ENSEMBLE D'UN BASSIN DE VIE À HORIZON 20 ANS

▶ Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) fixe les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, et l'équilibre entre le développement urbain et la préservation de l'environnement.

Le SCOT constitue :

- ▶ un outil de retranscription du projet de territoire ;
- ▶ un document pivot de la planification territoriale stratégique et multithématique, assurant l'articulation entre le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET, porté par la Région), et les documents d'urbanisme locaux et thématiques qui doivent lui être compatibles (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains).

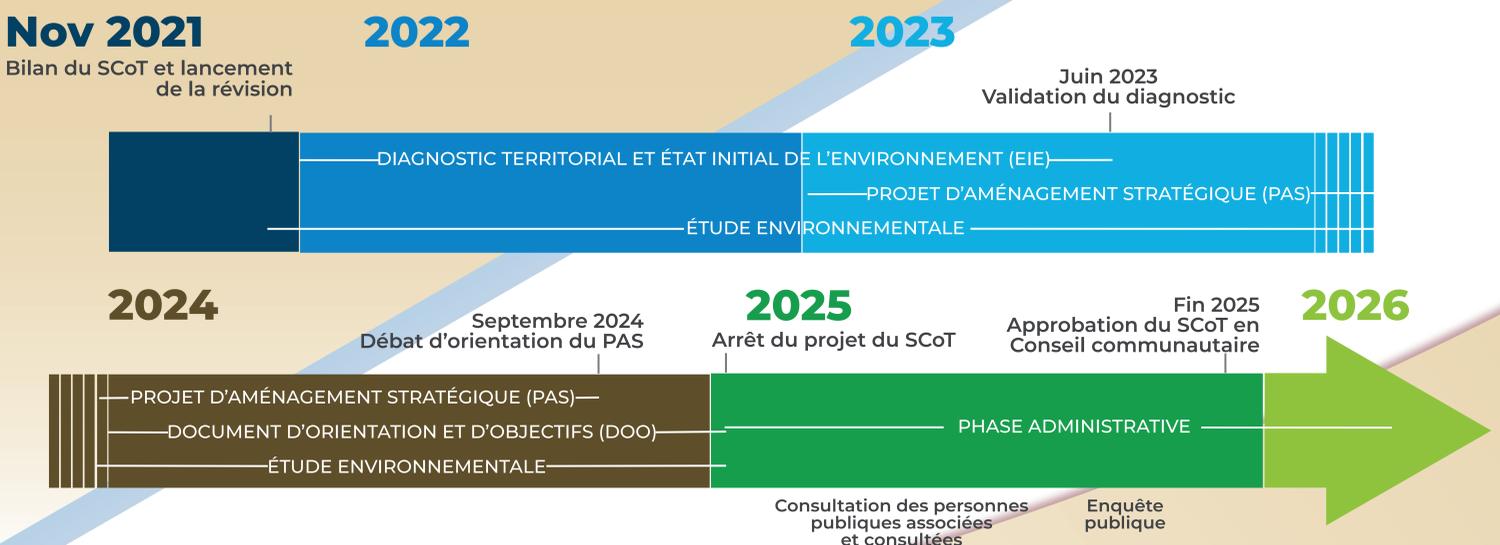
▶ LE TERRITOIRE DU SCoT SUD LUBERON



▶ QUI PILOTE CE PROJET ?

Le SCOT relève de la responsabilité des élus du territoire. C'est la Communauté de communes, dotée de la compétence aménagement et SCOT, qui se charge de sa révision. Après avis en conférence territoriale, composée des 16 maires, le conseil communautaire avec ses 39 conseillers communautaires valide les différentes étapes et approuve le document final.

▶ LE PLANNING DU SCOT

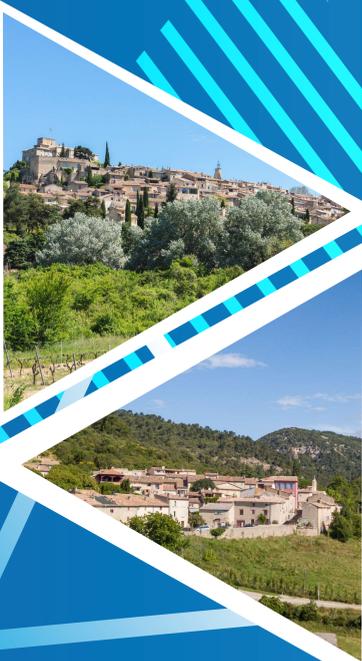


▶ COMMENT PARTICIPER ?

La participation des habitants, des acteurs locaux et des associations est possible tout au long de la procédure. Toute personne pourra faire valoir sa contribution écrite sur le registre mis à disposition, par courrier ou email auprès de la Communauté de communes Sud Luberon.

S'ENGAGER DANS UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT VERTUEUX ADAPTÉ AUX VILLAGES POUR TENDRE VERS LE ZÉRO ARTIFICIALISATION D'ICI 2050

Reliefs préservation *patrimoines historiques*
eau
Zéro artificialisation nette
Consommation foncière
évolutions sociétales **noyaux villageois**
Espaces résilients



Objectif

1

Réduire de 50% la consommation de l'espace d'ici 2031 et atteindre l'absence nette d'artificialisation pour 2050.

Objectif

2

Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des villages

Objectif

3

Définir des sites de développement urbain prioritaires et maîtrisés dans le respect de l'identité paysagère.

Objectif

4

Proposer de nouvelles formes urbaines et définir des principes d'aménagement conciliant les besoins des habitants et la qualité des villages en redynamisant et en réinvestissant les noyaux villageois ainsi que les secteurs pavillonnaires, et en végétalisant les espaces.

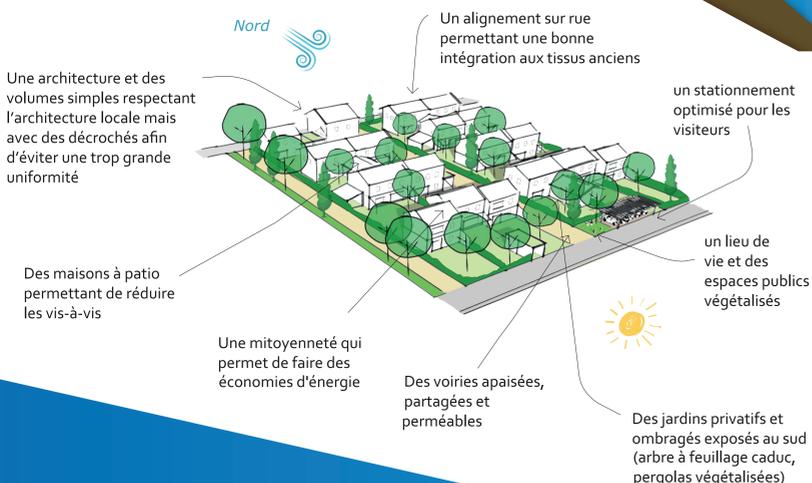


DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS : RISQUES ET PRESSIONS SUR LE PAYSAGE



- Reliefs et massifs boisés structurants
- Plaines agricoles
- Cours d'eau principaux
- Tache urbaine
- Mitage
- Noyaux villageois avec une silhouette sensible
- Noyaux villageois qualitatif
- Sens de développement récent / niveau d' diffusion de la tache urbaine
- Hameaux historiques traditionnels
- Poche d'habitat déconnecté du noyau villageois
- Tendances au rapprochement de l'urbanisation
- Zone de mitage importante de l'espace agricole
- Zone de mitage importante des reliefs
- Entrée de ville à améliorer
- Zone d'activité existante ayant un impact important en entrée de ville
- Route principales de découverte du territoire à forte sensibilité
- Gérer le site de l'étang de la Bonde, un site touristique phare
- Autres sites touristiques naturels à gérer
- Sites d'hébergement situé en milieu agricole (camping, centre de vacances ou d'hébergement) : anticiper les éventuels besoins et leurs impacts paysagers
- Traversées urbaine de cours d'eau à valoriser

EXEMPLE DE DÉCLINAISON DES PRINCIPES DE QUALITÉ



DÉVELOPPER LES LIENS DE PROXIMITÉ POUR MIEUX VIVRE DANS LE SUD LUBERON

lien social *Développement*
Tissu économique
 déplacements motorisés
 Agriculture
 adaptation climatique logements

Objectif

1

Créer environ 2 160 logements diversifiés et adaptés à l'identité des villages pour répondre et anticiper les besoins de la population et les évolutions sociétales, notamment en réinvestissant et remobilisant les logements existants (vacants, résidences secondaires, ...)



Objectif

3

Valoriser les proximités grâce à un maillage des équipements et services accessibles à tous et adaptés, organiser les mobilités internes et externes.



Objectif

2

Renforcer le développement économique du Sud Luberon en s'appuyant sur les filières traditionnelles dans le contexte du ZAN, en préservant l'animation des villages.

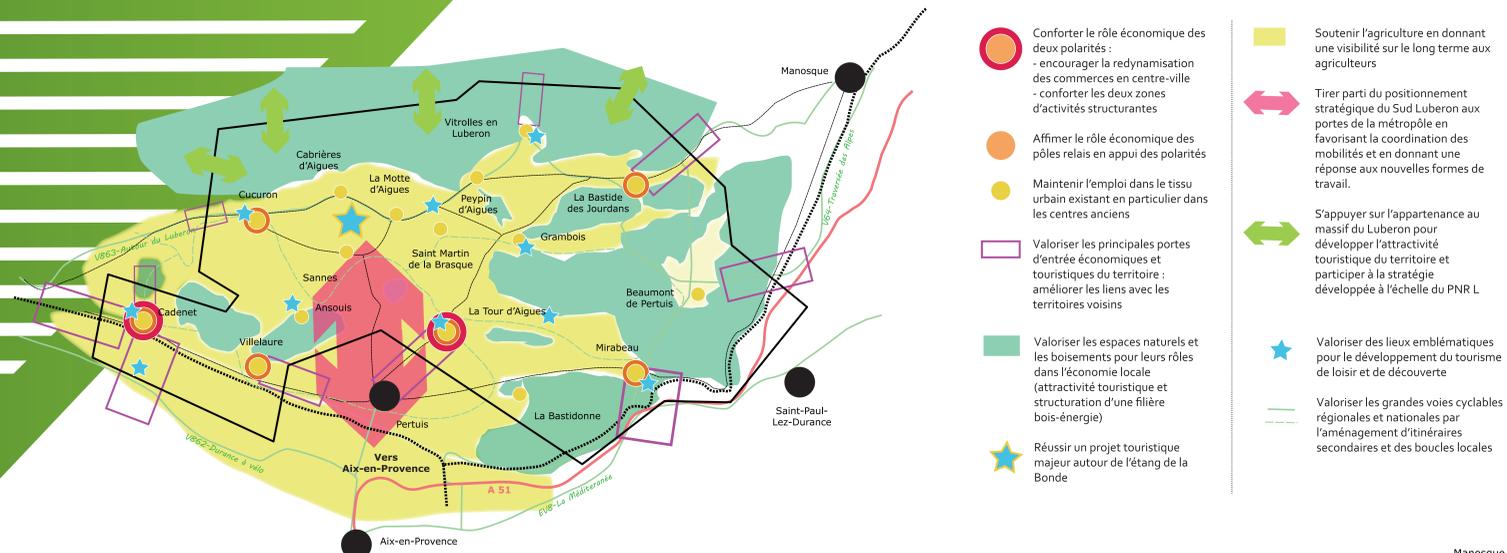


Objectif

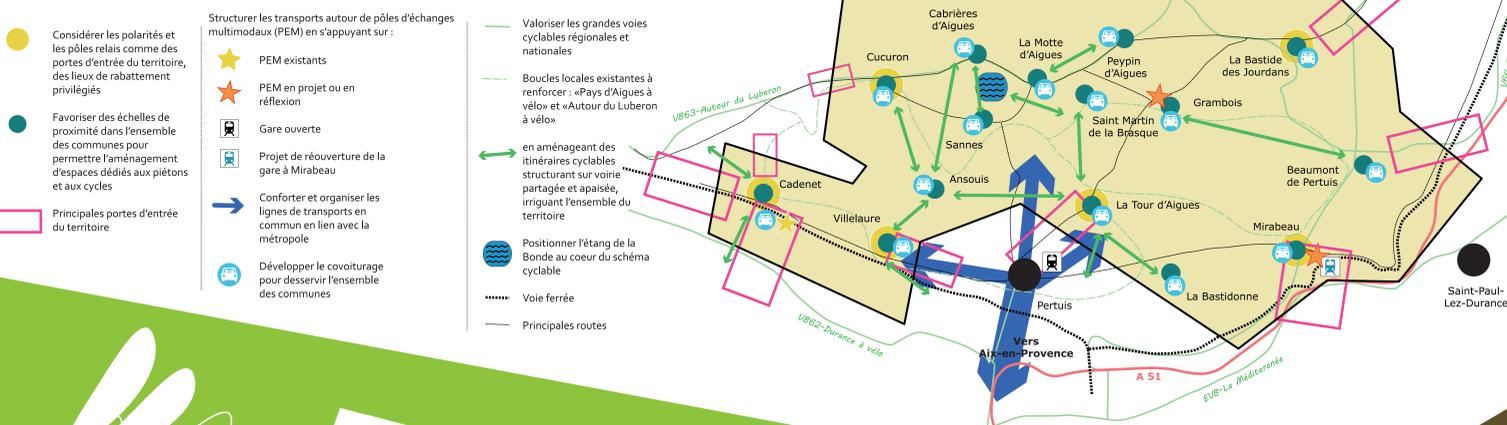
4

Assurer une qualité de vie aux habitants en leur permettant de vivre toute leur vie sur le territoire du Sud Luberon tout en préservant la qualité de vie villageoise qui fait l'authenticité du territoire : tendre vers la ville du quart d'heure.

ÉCONOMIE SUR LE SCOT SUD LUBERON



MOBILITÉ SUR LE SCOT SUD LUBERON



RÉUSSIR ET TRADUIRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Risques *Inventaires naturalistes*
Irrigation *espaces sensibles*
Ressources sécurisées
protections environnementales *Réseaux écologiques*



Objectif 1

Garantir la protection de la richesse environnementale du territoire et des milieux naturels remarquables en identifiant la Trame verte et bleue et assurer le maintien de la nature ordinaire.



Objectif 2

Pérenniser l'approvisionnement en eau et optimiser son usage.



Objectif 3

Ancrer le territoire dans la transition énergétique.



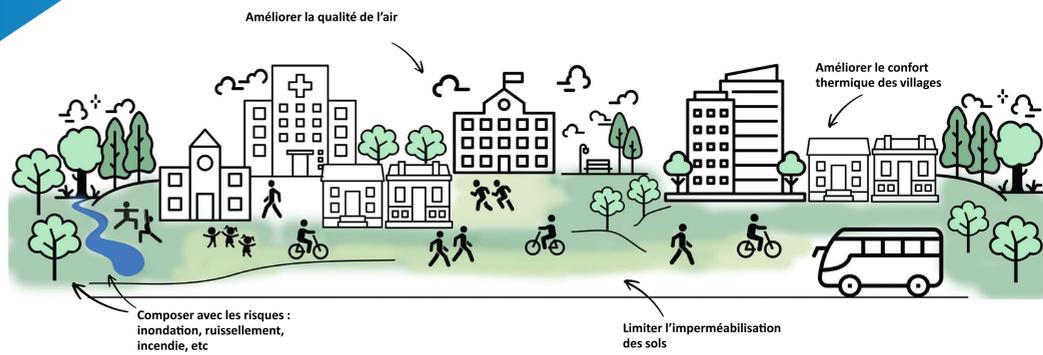
Objectif 4

Assurer un urbanisme favorable à la santé et au bien-être, prenant en compte les risques et les nuisances.

Objectif 5

Définir des orientations pour développer et encadrer les projets d'énergies renouvelables et prendre en compte les besoins grandissants de collecte et de valorisation des déchets.

▶ ASSURER UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE



▶ TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE SCOT SUD LUBERON

